rait en armes; ce qui serait intolérable pour la paix de l'Europe ».

Le premier ministre anglais ajouta que pour que la conférence puisse continuer ses travaux, il fallait que l'acceptation formelle du gouvernement allemand soit officiellement constatée.

Von Simons réclama alors un répit jusqu'à demain afin de pouvoir s'assurer l'assentiment de tous ses collègues du gouvernement; mais il ajouta qu'il pouvait donner l'assurance que ces conditions seraient formellement acceptées.

Sur cet engagement, on se sépara, mais il fut bien entendu qu'à la séance de vendredi matin, on se contenterait de signer la convention présentée par les alliés.

La mort du forçat

NE POUVANT AVOIR DOUZE BALLES DANS LA PEAU, IL SE SUICIDA PAR D'ETRANGES MOYENS.

Rennes, 8 juillet. — Le forçat Lesire est mort hier matin, à 7 heures, à l'hôpital militaire, où il était en traitement. On n'a pas oublié les tristes exploits de ce récidiviste de la désertion, qui, passant le 11 juin devant le Conseil de guerre de Rennes, disait à ses juges : « Je ne veux pas d'indulgence, je ne veux pas de pitié. J'ai mal vécu ma vie; il est trop tard pour le refaire. Je veux laver mes fautes dans le sang. Douze balles dans la peau, c'est ce que je mérite ».

Ayant été condamné, mais non pas comme il le demandait, Lesire, employant des instruments de fortune, s'était mutilé trois doigts de pieds et deux doigts de la main. Plus tard encore, il s'était provoqué des abcès en se faisant des injections d'ordures à l'aide d'une seringue qui était à sa disposition.

A la suite de ces différents actes, Lesire avait été transporté à l'hôpital militaire où il fut en traitement pendant près de trois semaines. Malgré sa curieuse mentalité, il se rendait compte de l'état dans lequel il était. Cette mort qui le guettait, il semblait même l'attendre sans regret. Depuis trois jours déjà Lesire était dans le coma et les majors qui le soignaient avaient perdu tout espoir de le sauver. Il a succombé hier des suites de ses actes d'étrange folie.

Un true du roi des escrocs

Paris, 8 juillet. — L'inspecteur de police Billoy, du 1er district, aidé de deux gardiens de la paix, a procédé hier à l'arrestation de Gaston Massot, 23 ans, polisseur, 57, rue Quincampoix, et Lucien Moulsayes, dit « Roi des escrocs », 28 ans, déserteur de la marine, tous deux connus à la police judiciaire comme repris de justice.

Depuis plusieurs mois, ces deux individus, vêtus, l'un en marin, et l'autre en capitaine au long cours, se présentaient chez des particuliers habitant les quartiers riches de Paris et leur proposaient différentes denrées telles que sucre, chocolat, cacao, vanille, etc., qu'ils disaient avoir apportés des régions lointaines.

Ces marchandises étant rares et offertes à des prix avantageux, étaient à chaque fois acceptées par les personnes à qui elles étaient proposées. Une fois la commande passée, les deux coupeurs demandaient alors une provision de 4 ou 500 francs, jamais moins, qui devait leur servir, disaient-ils, à aller chercher les marchandises dans un dock quelconque.

Le montant des escroqueries s'élève à environ 100.000 francs.

L'arrestation des deux complices a eu lieu au moment où ils venaient de faire une nouvelle dupe à Neuilly.

La fortune part en dinant

Paris, 8 juillet. — Hier soir, vers 9 heures, alors qu'il dînait dans un restaurant de la rue Turbigo, l'encaisseur d'un grand magasin de nouveautés, Louis Joffroy, s'aperçut soudain de la disparition de sa sacoche contenant pour 30.000 francs d'effets à encaisser.

Au moment où il constatait cette disparition, il vit sortir précipitamment un des dîneurs. Alors commencèrent une lutte et la poursuite du fugitif et le rattrape bientôt. C'était bien l'auteur du vol. Amené devant le commissaire de police, cet individu a refusé de se faire connaître.

Le couteau du fou

IL FIT DEUX VICTIMES

Carcassonne, 8 juillet. — Louis Tignos, 46 ans, gardien de l'asile d'aliénés de Limoux, a été cet matin d'un coup de couteau au ventre en voulant s'emparer d'un aliéné qui s'était évadé.

M. Gustave Gros, gardien du même asile, voulant prêter main-forte à son collègue, fut grièvement blessé au poignet droit.

L'Allemagne va livrer un Zeppelin à Maubeuge

Paris, 8. — Le délégué allemand, dont nous avons annoncé la prochaine venue à Maubeuge, vient d'être connu.

Un télégramme de Berlin annonce que le dirigeable L 72 arrivera à Maubeuge, samedi.

D'ores et déjà le logement de l'équipage allemand a été prévu et des chambres ont été retenues à cette intention dans différents hôtels de la ville.

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

LE CLASSEMENT

Bagnères-de-Luchon, 8. — Après la 5e étape, le classement général s'établit comme suit :

1. Thys, en 97 heures, 18 minutes, 56 secondes ;
2. H. Heusghem, en 97 h., 47 m., 12 s. ;
3. Masson, en 98 h., 17 m., 32 s. ;
4. Lambot, en 98 h., 38 m., 56 s. ;
5. Sellier, en 98 h., 45 m., 37 s. ;
6. Rossius, en 98 h., 56 m., 59 s. ;
7. Goethals, en 99 h., 1 m., 53 s. ;
8. L. Heusghem, en 99 h., 38 m., 31 s. ;
9. Christophe, en 99 h., 39 m., 54 s. ;
10. Mottiat, en 99 h., [illegible] m., 41 s. ;
11. Barthélemy, en 100 h., 5 m., 1 s. ;
12. Vandaele, en 101 h., 23 m., 24 s. ;
13. Dhers, en 101 h., 45 m., 47 s. ;
14. Chassot, en 102 h., 43 m., 23 s. ;
15. Bellanger, en 102 h., 45 m., 11 s.

La suppression de l'indemnité de résidence aux fonctionnaires des régions libérées

CETTE MESURE PROVOQUE UNE VIVE EFFERVESCENCE DANS LE MONDE DES FONCTIONNAIRES, ET UN PEU PARTOUT UN MOUVEMENT DE PROTESTATION S'ORGANISE.

Le 4 juillet dernier, en application de la loi du 30 mars 1919, qui a ouvert aux différents Départements ministériels des crédits en vue de l'attribution d'indemnités spéciales aux fonctionnaires des régions dévastées, et des décrets des 25 mars et 5 juin 1920, qui fixent les taux et conditions d'attribution des dites indemnités, le Journal Officiel publiait la liste des communes formant le premier échelon de celles pour lesquelles cette indemnité de résidence est supprimée.

Cette suppression d'indemnité crée une diminution de traitement variant de 3.000 à 2.000 fr. par an.

Comme on le voit, cette mesure provoque une rupture d'équilibre dans le budget familial des fonctionnaires, et, pour quelques-uns même, constitue un véritable désastre.

En présence de cette situation injustifiée, les fonctionnaires se sont immédiatement levés pour protester et le télégramme suivant a été adressé à M. le sénateur Hayez, président du groupe interparlementaire des Régions libérées et aux élus du Département :

« Cinq mille fonctionnaires et ouvriers Etat Lille, Roubaix, Tourcoing, Hazebrouck, Armentières, Bavay, Jeumont, Le Quesnoy, Pont-à-Marcq et autres villes Nord protestent véhémentement contre suppression complète indemnité zone annoncée Journal Officiel 4 juillet. Mesure maladroite contre laquelle protestèrent naguère tous Parlementaires et toute Presse régions libérées. Suscite mécontentement profond personnel, qui après entrevue avec Président Conseil, après maintes promesses toutes sortes faites hier encore Parlement, espérait trouver en Administration plus de loyauté, plus d'humanité envers fonctionnaires nos malheureuses régions et plus de compréhension saine ses véritables intérêts. Comparant formidable augmentation plusieurs milliers francs accordée récemment aux militaires, avec cette misérable réduction effective de leurs salaires dans nos villes dévastées, surpeuplées des populations réfugiées des régions désertiques voisines ils comptent respectueusement que par tous moyens de pression parlementaire ferez impossible pour rétablissement immédiat indemnité supprimée. Sentiments reconnaissance et dévouement républicain.

HUART, secrétaire Fédération fonctionnaires
PLOUVIET, secrétaire Fédération postale ».

Au reçu de ce télégramme, M. le sénateur Hayez a immédiatement répondu dans les termes suivants :

« Ai communiqué votre télégramme à la réunion du groupe de ce jour. Aurons entretien demain à ce sujet avec Ministère.

HAYEZ, sénateur ».

D'autre part, dans la soirée, le Président l'Association des instituteurs et institutrices laïques du Nord nous a fait parvenir la protestation suivante :

PROTESTATION — CONTRE L'ARBITRAIRE

Le Journal Officiel vient de publier la liste des communes qui bénéficient pour le second semestre 1920 de l'indemnité dite des «Régions dévastées».

Naturellement il n'y a aucune addition pour le Nord. « Quelles que soient les raisons aucune demande nouvelle ne sera prise en considération », aurait dit quelqu'un qui peut beaucoup, et qui doit faire des économies par tous les moyens. Mais que de suppressions ! Lille, Roubaix, Tourcoing, Hazebrouck, 17 communes de l'arrondissement de Cambrai, plus encore dans l'arrondissement d'Avesnes. Dans l'arrondissement de Dunkerque, Dunkerque et Malo échappent seules à l'hécatombe.

Quelle désillusion ! A l'heure où les fonctionnaires des régions envahies espéraient qu'une indemnité, non plus de zône dévastée, mais de pays libéré, allait être accordée, l'Administration supérieure, sans prévenir, fait des coupes sombres, supprime sur certains budgets qui s'équilibraient difficilement déjà, des sommes importantes. C'est la gêne pour beaucoup, la catastrophe pour certains.

Entendez la rumeur, ô vous qui traitez les questions sans tenir compte de la psychologie des humbles : « On fait des économies sur les fonctionnaires civils afin de relever les indemnités parlementaires et ministérielles et les soldes des militaires ».

Au nom des sociétaires lésés de l'A. des Instituteurs et Institutrices et du personnel enseignant du Nord, j'élève une première protestation qui sera renouvelée et qu'il faudra bien qu'on entende.

P. LESUR,
Président de l'Association des Instituteurs et Institutrices laïques du Nord.

L'indemnité de résidence va être rétablie

Comme on le lira d'autre part, dans le compte-rendu de la Chambre, l'indemnité de résidence supprimée en application des décrets des 29 mars et 5 juin va être rétablie.

Cette sage mesure provoquera une vive satisfaction dans le monde des fonctionnaires et éclaircira largement une équivoque qui aurait pu créer une situation tout à fait regrettable à tous points de vue.

Syndicat des Membres de l'Enseignement Laïque du Nord

De nombreux camarades étaient venus de tous les points du département, pour assister à l'assemblée générale qui s'est tenue à la Bourse du Travail de Lille.

BONNIN, de Dunkerque, préside, assisté de Mlles Mulean (Lille), et Wullens, de Trélon, comme assesseurs. Mme Guillaume est désignée comme secrétaire.

Le camarade Carrin donne lecture du rapport moral, qui donne lieu à une discussion intéressante. Ce rapport est adopté à l'unanimité, par acclamation.

Le rapport financier du trésorier, le camarade Leriche, est adopté.

Projet de statut. — Le camarade Carrin donne lecture de la circulaire ministérielle invitant les syndicats d'instituteurs à se dissoudre et du projet de statut des fonctionnaires.

Après discussion, un ordre du jour fortement motivé, établit la légalité du syndicat et demande le maintien du droit commun, repoussant tout projet de statut.

Congrès de Bordeaux. — Les rapporteurs des différentes questions données à l'ordre du jour du Congrès donnent lecture de leurs travaux.

Le camarade Normand, de la section de Valenciennes, est désigné, comme délégué.

Un ordre du jour de sympathie sera envoyé à Briand et à Loriot.

Les différents ordres du jour seront communiqués ultérieurement à la presse.

Allocation départementale. — Le camarade Voet expose les grandes lignes du projet qui sera envoyé à tous les conseillers généraux avant la session d'août.

Union départementale des syndicats. — Le camarade Delourme est désigné pour assister comme délégué au prochain Congrès.

Cour d'Assises du Nord

Audience du jeudi 8 juillet

AVORTEMENT A TRÉLON

L'accusée Albertine Berondiaux, ex-femme Watties, âgée de 32 ans, ménagère, à Trélon, est poursuivie pour manœuvres criminelles. Cette femme, très mal notée eut attitude scandaleuse pendant l'occupation. Déjà en 1919, elle fut condamnée à 2 mois de prison par le tribunal d'Avesnes pour suppression d'enfant.

Le jury rend un verdict affirmatif mitigé de circonstances atténuantes.

En conséquence Albertine Berondiaux est condamnée à 5 ans de prison.

— Une autre femme Gilberte Hautier, épouse Floret, 21 ans, est impliquée dans cette affaire mais son état de santé n'ayant pas permis sa comparution devant le jury la disjonction est prononcée par M. le Président Pennelier.

LE DRAME AU COUTEAU DE LA RUE D'IENA, A LILLE

Le 9 février 1920, vers 6 heures du soir, Joseph Nicassens, 43 ans, imprimeur, à Lille, entra dans le débit tenu au 28, de la rue d'Iéna, par la dame Bibaer. Plusieurs individus se trouvaient dans cet estaminet et parmi eux Dumez Vanderosieren dit « Le Guerchois », Georges Tilan, Georges Louis, charpentier, à Lille.

La cabaretière reprocha à Nicassens d'avoir fait arrêter Dumez et dit : « Voilà cette bourrique qui a été chercher les agents hier soir. » Elle faisait allusion à un vol de clôture commis chez Nicassens et dont ce dernier avait recherché les auteurs.

A son tour Vanderosieren s'écria à l'encontre de Nicassens « Toi tu es de la « rousse »... alors tu va bourriquer aux agents, je vais te sortir d'ici. » Nicassens répondit qu'il sortirait bien seul et passa devant Tilan qui lui dit : « Tas de belles bottines jaunes, je n'ai pas le moyen d'en avoir de semblables » Nicassens et Tilan franchirent en même temps la porte de l'estaminet — aussitôt Tilan planta son couteau à cran d'arrêt dans le dos de Nicassens et prit la fuite. Des agents de police prévenus de suite accoururent et recurent d'un gamin une casquette que l'accusé avait laissé tomber devant la porte du cabaret. Le commissaire de police procéda à une enquête établissant la culpabilité de Tilan.

Deux agents se rendirent chez ce dernier le lendemain et le trouvèrent caché dans le grenier. Quand ils lui reprochèrent d'avoir tenté de tuer Nicassens, il répondit devant les témoins Desmet et Hurez « J'ai été attaqué je me suis défendu. »

L'accusé fut aussitôt arrêté. Les docteurs Dhaine et Verhaeghe qui soignèrent la victime constatèrent que le couteau avait été manié avec une grande violence. L'arme avait pénétré de 7 centimètres et demi, entre les deux omoplates dans la masse osseuse des vertèbres et s'y était fixée avec la solidité d'un clou dans une poutre. Ils eurent beaucoup de peine à l'arracher. Comme l'expert légiste ils sont d'avis que cette blessure était très dangereuse et que la moindre complication eut entraînée la mort.

L'accusé a toujours nié les faits. Après avoir essayé d'expliquer par l'ivresse, sa fuite et la perte de sa casquette, il a accusé un nommé Georges Vanderaghem d'être le coupable, mais l'enquête a révélé qu'il n'avait pas été vu sur les lieux du crime.

Les dénégations de Tilan se heurtent aux résultats de l'information. Tous les témoins ont constaté que l'accusé venait de sortir de l'estaminet au moment où ils ont entendu la victime crier. Le sieur Thibaut a vu un homme prendre la fuite en perdant sa casquette. Nicassens confronté n'a cessé de l'accuser. En fin le sieur Roger qui était camarade de lit de Tilan a toujours répété en voyant l'arme du crime que Tilan avait un couteau semblable. Or, l'accusé n'a jamais pu le représenter et prétend l'avoir perdu quelques jours avant le crime. Enfin quand Roger avant l'arrestation demanda à l'accusé pourquoi il allait se coucher, Tilan répondit : « C'est parce que hier soir j'ai donné un coup de couteau à un homme ». L'accusé a déjà encouru 7 condamnations pour vol à des peines variant de 3 à 18 mois de prison. Les renseignements recueillis sur son compte sont défavorables : il travaille rarement et est connu pour avoir un caractère brutal et querelleur.

LE VERDICT

Tilan est condamné aux TRAVAUX FORCES A PERPÉTUITÉ.

Aux Conseils de Guerre

Les deux millions du Roi de l'Or

Nous avons relaté hier l'arrestation de Pierre Durand, l'ex-directeur du Comptoir financier de France, inculpé de trafic d'or.

Comme celle de Léon Martinage, la réincarcération de « Roi de l'Or » n'a pas été sans causer la plus grande surprise parmi le public lillois. En présence du silence qui, depuis de longs mois, enveloppait cette affaire, on se demandait, en effet, les suites qu'aurait l'instruction difficilement menée successivement par le lieutenant Paléyrac et le capitaine Richard.

Quels éléments nouveaux avaient bien pu motiver la réincarcération de Pierre Durand ? Telle est la question que chacun se posait hier à Lille.

De l'enquête à laquelle nous nous sommes livré à ce sujet il résulte que peu de temps avant sa remise sous les verrous, on avait trouvé sur l'inculpé un reçu attestant le dépôt en banque à Bruxelles d'une somme de deux millions, dépôt effectué par Durand.

N'ayant pu définir la provenance de cet argent, Durand fut réincarcéré, comme nous l'avons annoncé hier.

LE « FACTEUR INTERNATIONAL » DOIT-IL ETRE DÉCORÉ ?

Depuis si longtemps que l'instruction de l'affaire Delacherie, l'ex-facteur international, est ouverte, on finit par se demander ce qu'il en ressortira. Qu'on se rassure - L'instruction va son train et ne tardera pas à être close, en dépit des courriers volumineux d'une importance contestable qu'[illegible] pour prouver son innocence.

Le rapporteur, en effet, est littéralement submergé sous les « paperasses » que lui [illegible] chaque jour. Il lui faut toute son habileté professionnelle et [illegible] pour se reconnaître dans le dédale inextricable qui prend chaque jour de nouvelles proportions.

Au cours des derniers interrogatoires qu'il subit, Delacherie prétendit que tout le fait de ses agissements en France tiré, M. Briand lui avait promis une récompense honorifique s'il parvenait à rentrer en pays envahi.

Dans le but de se renseigner sur l'authenticité des dires du inculpé, le capitaine Constant a envoyé une commission rogatoire à Paris, dont on attend le retour pour clore l'instruction.

[illegible] ne tardera pas à être tirée au clair.

DEVANT LES JUGES

VOL MILITAIRE. — Flamine Paul, Auguste, soldat de 2e classe au 33e R. I., prévenu de vol militaire, bénéficie d'un jugement d'acquittement.

DÉSERTION. — Meurisses Adolphe, soldat de 2e classe au 84e R. I., déserteur depuis 1906, est condamné à 3 ans de travaux publics.

— Dhennets Henri Louis, soldat de 2e classe au 127e R. I., récidiviste de la désertion, illustre d'un casier judiciaire chargé, écope 4 ans de prison. Défenseur : Me Philippe Kal.

— Bagot Adolphe, qui se trouve dans les mêmes malheureuses conditions de moralité que le précédent, écopes également 4 années d'emprisonnement. Défenseur : Me Philippe Kal.

FILMS OFFICIELS

AVANCES POUR COMMERCE

Un sinistré d'Armentières, n'ayant pu encore réintégrer cette ville faute de logement, peut-il recevoir une avance sur fonds de roulement pour la reprise de son commerce dans la commune où il est réfugié ?

— Non, répond le ministère, saisi de cette question, car les avances pour fonds de roulement ne sont attribuées aux commerçants qu'en vue de la reprise de leur exploitation antérieure. Les avances sont instituées pour faire renaître la vie économique dans les pays envahis.

LES EMPRUNTS SUR SUCCESSION

M. Philip, sénateur, a demandé au Ministre des Régions libérées si un habitant ayant fait un héritage dans ces régions peut emprunter sur cette succession au titre des dommages de guerre de quoi mettre en valeur une petite propriété.

Le Ministre a répondu que rien dans la loi ne s'oppose à ce que le sinistré emprunte à un tiers une somme déterminée en demandant en garantie le montant de son indemnité éventuelle de dommage de guerre.

Toutefois, si ce transport en garantie s'effectue par voie de délégation, cette délégation doit être autorisée par le Tribunal civil en chambre du Conseil.

Contes et Nouvelles

Le Pardon

Après avoir cacheté de cire noire deux enveloppes qu'il posa bien en évidence sur son bureau d'acajou anglais, André Servières tira de l'un des tiroirs un minuscule revolver à crosse d'ivoire ; le regard perdu dans un songe, il joua distraitement avec le bijou fragile et meurtrier, actionnant nerveusement la batterie argentée de l'arme, puis l'approcha lentement de sa tempe.

Un involontaire frisson le secoua, au contact de l'acier du canon, il rejeta vivement le revolver sur son bureau, fit pivoter son fauteuil puis se leva et, les deux mains dans les poches de son vêtement d'intérieur, se prit à considérer alternativement l'arme et les deux lettres scellées de cire noire.

Se parlant à soi-même, il murmura :

— Non, vraiment, c'est trop bête.

Aussi quel démon l'avait ensorcelé, lui, joueur froid, réfléchi, maître de soi... pour qu'il tînt un jeu aussi formidable ?

Allons ! il fallait en finir proprement maintenant...

Pour la seconde fois il reprenait l'arme, lorsque le bruit d'une clef grifflant la serrure le fit sursauter.

— Ah ! j'arrive à temps... André... qu'allais-tu faire ?

Sa femme était là devant lui, défaillante, appuyée au chambranle de la porte, pâle comme une morte. Il se précipita.

— Madeleine... pourquoi ?

Elle balbutia :

— J'ai appris par le petit Bernouard que... vous aviez joué gros jeu hier et que vous aviez perdu...

Puis elle ajouta, comme honteuse de ses paroles, en désignant le revolver :

— Alors, connaissant votre situation, j'ai craint... Je vois bien que je ne m'étais pas trompée, malgré vos torts, vous êtes resté homme... d'honneur.

— Vous, Madeleine, vous n'avez pas désarmé ; vous vous souvenez toujours ! Je mourrai donc sans votre pardon ?

— Non André, vous ne mourrez pas... tu ne mourras pas... Je suis venue pour l'apporter... mon pardon et ton salut... Reprends-moi... ma fortune... André, vivons heureux...

Le visage d'André se transfigura. D'un bras il attira sa femme près de lui et la tint un long temps contre lui, tandis que sa main libre cherchait à tâtons sur le bureau le minuscule revolver. Lorsqu'il l'eut saisi, il desserra son étreinte et après un baiser sur les lèvres de Madeleine, il se fit bravement sauter la cervelle.

Avant de s'écrouler sur le tapis, il dit encore :

— Merci, Madeleine... Merci pour ton pardon !

Puis il expira en s'efforçant de sourire.

J. MARC-PY.

LILLE

Pour la Banque du Travail collectif

II

La classe ouvrière organisée a conscience de sa puissance formidablement accrue, et elle est prête à faire œuvre d'initiative et d'énergie pour atteindre, sans heurt et sans violences, la place à laquelle elle a droit dans la société : les travailleurs savent que le jour où ils seront employés par une coopération généralisée à produire dans leur industrie respective tout ce qui est nécessaire aux conditions de leur existence, ils seront de fait libérés du joug capitaliste.

Jusqu'alors, la plupart des Coopératives de production qui se sont maintenues en France, ont généralement dévié de leur but, et ne diffèrent que très peu des entreprises capitalistes : elles constituent en un mot que des cellules d'ouvriers privilégiés, ne vivant que pour eux et chez qui l'idéal ouvrier n'occupe plus qu'une place très minime.

Bien loin de nous la pensée de vouloir incriminer ces associations dont je n'ignore pas les sacrifices du début, car ce sont justement les multiples difficultés auxquelles elles ont dû faire face qui ont réduit leur conception, en les ramenant à la même proportion que le champ d'action où elles se meuvent.

Cependant, j'aime à croire que devant l'intérêt général que présente la coopération centralisée, ces associations, sans faire abandon des avantages qu'elles ont conquis, n'hésiteront pas à offrir à la collectivité leur esprit d'initiative et leur expérience acquise.

Le jour où, dans chaque village, dans chaque ville, se constitueront, sous l'égide de la C. G. T. et du Conseil Economique du Travail, des groupements professionnels de toute industrie, du commerce, de l'agriculture, etc., qui ne formeront plus entre eux qu'une vaste Société coopérative à la fois de production et de consommation, les bases d'un nouveau régime social seront enfin jetées, et, les classes laborieuses avec leur propre force seront capables de faire disparaître de la société tous les maux dont elle souffre par le régime actuel.

Pour atteindre ce but, nous possédons le facteur le plus important, et qui devrait suffire à lui seul le « Capital Travail » ; seulement, comme ce principal apport est encore assujetti à la domination du « Capital Argent », il est indispensable que pour libérer l'un, nous ayons recours à l'autre.

Sous quelle forme nous est-il permis d'espérer obtenir le concours du capital argent ?

En s'adressant tout simplement aux travailleurs eux-mêmes, salariés et appointés, qui, au prorata de leur modeste situation, n'hésiteront pas un instant à contribuer à cet effet gigantesque, en prêtant à l'organisme central l'argent qu'ils pourraient disposer pour cette œuvre commune dont ils seraient les premiers bénéficiaires : c'est donc en partant de cet ordre d'idée, que quelques jours après la fin du grand conflit, j'adressai au camarade Jouhaux, la lettre suivante :

26 mai 1920.

Camarade Jouhaux,

Il vient d'être démontré, par le récent mouvement du prolétariat Français, que le principe d'idéalisme avec lequel il est allé à la bataille n'a pas été suivi par la totalité des travailleurs organisés.

La volonté d'une grosse partie de ceux-ci s'est en effet trouvé annihilée par des obligations matérielles qu'il nous est impossible de nier, et auxquelles nous devons cette défection.

C'est donc au Comité National Confédéral qu'il appartient d'envisager les moyens possibles d'y parer dans une certaine mesure, et je me permets à cette occasion, de lui adresser la suggestion suivante :

Donner au Conseil Economique du Travail les moyens nécessaires à l'action de ses rouages, en créant dans ce but la Banque du Travail Collectif qui, par des émissions successives, pourrait recueillir les centaines de millions indispensables à la constitution et au développement, dans toute la France, des groupements professionnels de toute industrie, du commerce, de l'agriculture, Banques et Assurances sociales, qui, au profit de la collectivité, poseront les premiers jalons de l'expropriation certaine des privilèges capitalistes.

Dès millions de travailleurs seront heureux de participer efficacement à cette immense œuvre sociale, qui leur donnera le travail joyeux écartera les soucis de leur vieillesse, et les libèrera de la forme d'esclavage où le capital les a assujettis.

Eugène DELAHUE,
Secrétaire de l'Union des Synd. de Douai.

P.S. — L'aide américaine ne se refuserait peut-être pas à nous faciliter la tâche, même sous cette forme, par la fourniture à long terme de l'outillage et des matières premières.

(A suivre).

PATIENTONS !

ELLE BAISSE... ELLE BAISSE, LA CHAUSSURE !

Oui, quoiqu'on en dise, la chaussure baisse. Parfait ! Non, pas encore, mais chaque jour de nouveaux commerçants annoncent, qui à grand renfort d'affiches, qui, discrètement, en substituant les nouveaux prix aux anciens, affichés aux étalages, la baisse rêvée, la baisse espérée par toute la population...

Hier encore, passant par l'une des rues du Centre, les plus fréquentées, notre attention fut attirée par des placards multicolores ornant la vitrine d'un chausseur...

C'est la baisse... C'est la baisse... Nous commençons. On lutte contre la vie chère. 40 pour cent de rabais... et le public s'arrête. On regarde la marchandise... On discute...

Plus loin, une paire de chaussures qui, hier encore était étiquetée à 95 francs, l'est aujourd'hui à 70 francs...

Le mouvement du commerçant dont nous avons parlé serait-il limité. Tout porte à le croire...

Sur le marché de Wazemmes, dans la partie sud de la ville, un marchand met en vente un stock de marchandises aux prix nouveaux, à des prix inconnus même jusqu'à présent pour leur bon marché.

Nous relevons les articles suivants :

Balmoral box-calf, bout rapporté perforé 65 francs ;

Balmoral box-calf, bout rapporté, cousu 65 francs ;

Balmoral box-calf Bout verni : 65 francs ;

Derby box-calf bout rapporté perforé : 65 fr. ;

Balmoral chevreau, 65 francs ;

Derby fatigua jaune, 75 francs.

Nous avons pu constater en outre de visu que ces articles mis en vente étaient de qualité irréprochable.

Et l'on dira que la chaussure ne baisse pas ! Certes, le geste est bien loin encore d'être général. Certains commerçants se refusent à vendre à la baisse, mais à bientôt jour qu'ils s'y conforment.

La concurrence aidant, le mouvement sera suivi, c'est inévitable !

Patientons !

M. P.

LE CRIME D'UNE BRUTE

Un un taudis de la rue de la Baignerie un alcoolique assomme sa compagne

Le crime d'une brute alcoolique a mis en émoi, hier soir, la petite rue de la Baignerie, à Lille. En cette ruelle, se trouvent encore quelques uns de ces tristes logis, refuge de la misère et trop souvent aussi hélas, du vice. Au numéro 21, est une misérable mansarde, basse de plafond et ne recevant le jour que par une étroite lucarne, demeurait depuis un an un bien triste ménage d'infortuné, — ménage irrégulier et vivant on ne sait trop comment.

L'homme, Carlier Edmond, 50 ans, exerce à ses heures, le métier de colporteur et vend spécialement des éponges. Il est paraît-il, méchant et vindicatif, se saoûle souvent et est très redouté dans le quartier.

La femme, Angèle Lamy, 38 ans, tenait le ménage, depuis 9 ans, paraît-il, elle vivait en concubinage avec Carlier et avait hérité de son vice. Elle aussi, de temps en temps, se saoûlait abominablement.

Il va de soi que très souvent, des scènes violentes éclataient au 2e étage du n. 21 de la rue de la Baignerie. L'homme frappait la femme, la rossait de coups, et bien souvent les locataires de la maison et les voisins entendaient les gémissements de la malheureuse, réduite au pire des esclavages.

Cette vie d'enfer, devait avoir le plus triste des fins, comme on va voir.

Comment se passa exactement le drame ?.... C'est ce qu'il est encore assez difficile de préciser jusque maintenant. On en est encore réduit aux conjectures, et les récits des voisins jettent seuls un peu de lumière sur les circonstances encore mystérieuses de ce meurtre.

TOUJOURS IVRE !...

Mercredi soir, vers 18 h. 30, M. Fleuris Théodore, qui demeure comme Carlier au 21 de la rue de la Baignerie, mais à l'étage au-dessous, rentrait de son travail, lorsque dans l'escalier il rencontra Edmond Carlier portant un sac de bois. Comme d'habitude, l'homme était pris de boisson. Obligeamment, Fleuris s'offrit à lui monter sa charge. Un flot d'injures fut le remerciement de Carlier qui s'emporta même jusqu'à menacer son voisin de lui « casser la figure » et voulut le frapper.

La chose alla même si loin, que Fleuris dut aller chercher un agent au poste du 1er arrondissement pour calmer l'énergumène.

A l'agent, Carlier refusa d'ouvrir la porte de son domicile, et cria, à travers la cloison : « Tu diras à tes chefs que j'em.... la police ».

— « Vous aurez de mes nouvelles demain », réplique l'agent en partant.

Une fois le policier parti, Carlier sortit de chez lui, et menaça Fleuris de telle façon, que celui-ci pris de peur, alla coucher au rez-de-chaussée, avec sa famille et chez des amis.

Nous avons raconté cette scène pour montrer quel sorte d'individu est l'assassin de Angèle Lamy, et combien il était dangereux. Carlier est d'ailleurs depuis longtemps, la terreur du quartier.

DES GEMISSEMENTS DANS LA MANSARDE

Jeudi matin, vers 9 heures ... le bruit d'une dispute provenant de la triste mansarde du Carlier et Angèle Lamy vivaient en concubinage, parvenait aux autres locataires de l'immeuble. De 10 h. à 11 heures, on entendit même, paraît-il un bruit de gémissements. C'est Angèle Lamy qui se plaignait, mais la chose arrivait si fréquemment que les voisins ne s'en inquiétèrent pas outre mesure.

Hélas !... combien rencontre-t-on de ménages d'ivrognes où de pareilles scènes se reproduisent. L'alcoolisme, ce chancre rongeur de notre société, est souvent cause de telles tristesses.

Le meurtre de la malheureuse se consommait il en ce moment ?.... C'est fort probable, comme on va le voir par la suite de ce récit.

A 11 h. 30, Edmond Carlier partait de chez lui et de son lourd pas d'ivrogne descendait l'escalier tortueux et branlant qui mène à son taudis. Jusque deux heures et demie, de l'après-midi on perd sa trace.

PAI EMBRASSE MA FEMME ET ELLE EST MORTE !... ?... !...

A 2 h. 30 exactement, M. Charles Willems, cabaretier, 23, rue de la Baignerie, recevait la visite de Edmond Carlier ; le misérable était complètement ivre et, s'affalant sur une chaise, réclamait encore de l'eau de vie.

Vu son état, M. Willems refusait de lui servir à boire. Tout en menaçant, Carlier se retirait !... A quatre heures, il revenait à nouveau toujours seul. Cette fois-ci, il pleurnichait et, comme M. Willems lui demandait ce qu'il avait il lui répondait entre deux hoquets : « J'ai embrassé ma femme et elle est morte. » Nous étions seuls tous deux. Je ne l'ai pas frappé, elle a du tomber sur une bouteille et se tuer. »

Ces paroles parurent d'autant plus étranges à M. et Mme Willems que, bien souvent, quand Carlier venait boire, il était accompagné de sa concubine.

Qu'était devenue cette femme qu'on avait pas vue depuis la veille ?...

M. Willems fit part de ses soupçons à M. Baert, un de ses clients, qui loge d'ailleurs au n. 21, rue de la Baignerie, et l'engagea à aller prévenir le commissariat du 1er arrondissement.

Carlier entendit cette prononciation ?... On ne sait... mais toujours est-il que, M. Baert étant sorti, il se leva et se mit à le suivre.

Il était à ce moment 7 h. 30 du soir. En cours de route Carlier disparut. Depuis, on ne l'a pas revu.

LE CADAVRE DE L'ASSASSINÉE

M. Caillet, commissaire de permanence, prévenu de ce qui se passait par M. Baert, envoyait immédiatement deux agents de la sûreté rue de la Baignerie. Enfoncer la porte fut l'affaire d'un instant !... Le plus triste spectacle s'offrit alors aux yeux des policiers. Recroquevillé sur le lit, le corps complètement froid de la malheureuse Angèle Lamy, ne donnait plus signe de vie. Une hémorragie abondante avait maculé les draps sales, de taches sanglantes. Sur le parquet, du sang aussi, près du petit poêle en fonte, une large mare. D'après les constations qui furent faites plus tard, la malheureuse a dû être assommée, car elle a les temporal fracturé, et cela a dû occasionner une forte hémorragie par la bouche. Le corps ne porte trace d'aucune autre blessure.

Prévenu, le parquet arrivait à 10 h. du soir et procédait aux constatations d'usage. Il était composé de M. Roturier, substitut, Glorien, ju-

---

FEUILLETON DU *REVEIL DU NORD*. — N° 98

Nini-Soleil

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par ELY MONTCLERC

Il y a pour soigner Mme Aurèle, une étrange personne, une dame à cheveux blancs qui a fort grand air et qui est Russe.

On affirme que c'est une princesse ; elle arrive le matin dans une magnifique auto, et ne s'en retourne que très tard le soir.

— Une princesse garde-malade ?

— Cela semble extraordinaire, n'est-ce pas ? Racontez, petite...

— Du tout, c'est l'exacte vérité. J'ai interrogé le portier consigne. Il tient la chose d'une servante, la domestique des Aurèle.

Et cette princesse serait la propre grand'mère de Mlle Marguerite.

Fanny regarda son interlocuteur avec un commencement d'inquiétude.

— Voilà que vous balbutiez maintenant, sait-elle surpris.

— Attendez ! Mademoiselle Marguette n'est pas la fille adoptive des Aurèle. José ne vous l'a donc pas dit ?

— Mais, Pardaire ! j'ignorais-il.

— Possible, puisque je viens seulement de l'apprendre moi-même.

— C'est donc pour cela que je lui trouvais un certain air, murmura la jeune fille songeuse.

— Vous la connaissiez ?

— Parbleu ! Et [illegible] que je la décrirais si je me la contemplais [illegible] Ce M. Maillard, il vous sert de la Pâtisserie !

Tiens ! C'est elle qui me vend mes chapeaux chez Haisselle. Oh ! une physionomie tout à fait sympathique.

Sous sa petite robe noire, avec son teint clair et ses cheveux cendrés, on dirait une... Hé, ma foi, oui, une vraie princesse !

Voyez-vous ça, la petite mâtine !

— Princesse ou non, il n'en reste pas moins qu'elle a disparu que la police est sur les dents, qu'on n'a encore relevé aucune piste sérieuse.

— Quel roman que la vie ! soupira Fanny. Elle vous a comme cela des petits airs simples et tranquilles, puis tout à coup le drame éclate.

Ces pauvres parents ! je désire du fond du cœur qu'ils retrouvent leur fille.

Sur ces entrefaites Elise parut, rompant par sa présence le charme triste de cette conversation murmurée.

Aussi bien il était l'heure pour Fernand de se retirer. Il prit congé jusqu'au lendemain. Fanny le conduisit à la porte du petit salon où se tenait Mme Bardierieux.

— Si vous étiez bien, bien gentil, lui dit-elle alors, vous lâcherez de m'apporter des nouvelles demain.

Je voudrais tant savoir si on a retrouvé cette Marguette et comment va sa maman...

— J'suis bête voyez-vous, je m'attendrais pour un rien... Votre histoire m'a complètement bouleversée.

— Compter sur moi, je ferai l'impossible pour vous satisfaire.

Lorsqu'elle rejoint dans la chambre du